

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-16**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

OBJET : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 PAR COLLINES ISERE
NORD COMMUNAUTE POUR PRELEVEMENT DES CHARGES 2024 DU SERVICE
COMMUN « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2025

(2^{ème} convocation après absence quorum le 18 juillet 2025)

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine,
MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle,
M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck, Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent,
Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 10 avril 2025, le Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté a fixé le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2024 » sur les attributions de compensation 2025, comme suit :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE REFERENCE 2025(€)	PRELEVEMENT POUR CHARGES 2024 DU SERVICE COMMUN ADS » (€)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 (€)
GRENAY	188 194,00	- 8 476,00	179 718,00

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la révision précitée, soit une attribution de compensation 2025, d'un montant de 179 718.00 € pour Grenay.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 30 août 2025

Le Maire,


Alain CAUQUIL